

D.0 - NOTICE DE PROJET

PRESENTATION GENERALE DU CADRE DU PROJET

CONTEXTE URBAIN

Le Tribunal de Commerce de Toulouse est situé en plein centre historique, notamment dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Son architecture singulière, d'inspiration palladienne, lui vaut d'être partiellement inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 29 octobre 1975 (façades et toitures).

DESCRIPTION DE L'EDIFICE

Le bâtiment se déploie sur 6 niveaux : cave, rez-de-chaussée, entresol, premier étage, deuxième étage, troisième étage. Il est actuellement occupé par les services du Greffe et du Tribunal de commerce.

L'entrée principale se fait depuis la place de la Bourse. Un escalier monumental dans l'axe de la porte distribue le premier étage. L'entrée PMR située rue Temponières, donne accès à un élévateur et à un escalier de secours desservant jusqu'au deuxième étage. Un ascenseur distribue l'ensemble des niveaux à l'exception de la cave et l'entresol.

Au rez-de-chaussée, dans l'espace central, nommé « salle des pas perdus », se tient l'accueil, et des guichets du Greffe destinés à renseigner le public. Autour, disposés en enfilade, se trouvent des bureaux du Greffe, des locaux techniques et d'archives et une grande salle donnant sur la place de la Bourse.

Une courette à l'arrière, donne accès à la cave. Elle se compose de 2 salles archives et d'une salle pour le poste de transformation EDF.

L'entresol, aménagé autour 1995, accueille les autres bureaux du Greffe ainsi que 3 salles d'archives côté rue Temponières. A l'arrière, depuis la courette, un escalier mène à une salle de pause.

Le premier étage se compose de 3 salles remarquables par leurs proportions et leurs décors donnant sur la place de la Bourse : le salon d'Honneur avec de part et d'autre le bureau du Président et une salle des délibérés. D'autres salles destinées aux avocats et au secrétariat du Président complètent ce niveau. A l'opposé des 3 pièces remarquables se trouve une salle d'audience disposant de quelques vestiges patrimoniaux notamment de deux menuiseries extérieures d'origine. L'ensemble de ces pièces est desservi par un second péristyle témoignant d'une partie de l'esthétique d'origine de l'édifice : dallage en pierre blanche et grise posés en losanges compartimenté et plafonds à caisson rythmés par les colonnes et les pilastres. Un escalier tournant à jour central dessert les niveaux supérieurs jusqu'au troisième étage.

Le deuxième étage accueille à l'arrière les bureaux des juges en batterie ainsi qu'une salle des délibérés. Côté rue Temponières une cuisine et une salle de restauration sont réservées au Tribunal de Commerce. Ce niveau est également composé d'une salle d'audience, construite autour de 1996 et de locaux archives.

Le troisième et dernier niveau de l'édifice, ajouté également autour de 1996, accueille le logement du gardien et deux locaux techniques.

OBJET DU PROJET

Il y a quelques années, les couvertures étaient défailantes et fuyardes. Le Ministère de la Justice, propriétaire du bâtiment, a entrepris les travaux de restauration des toitures. Les intérieurs, massivement touchés par les infiltrations successives, n'ont pas encore été restaurés. Au rez-de-chaussée, le péristyle constitué de colonnes en pierre de taille, présente des dégradations importantes. Ce phénomène est lié aux remontées capillaires générées par la pose d'un sol et d'une peinture totalement étanches. Les colonnes font un effet de mèche : l'eau se trouvant dans le sol remonte de plus en plus haut. On voit apparaître des efflorescences et les pierres s'effritent de manière inquiétante.

C'est dans ce contexte que l'opération porte sur les 4 points suivant :

1. Résoudre l'origine des remontées capillaires dans la salle des pas perdus au rez-de-chaussée et restaurer les maçonneries.
2. Restaurer les salles intérieures touchées par les infiltrations et proposer la mise en valeur de l'édifice.
3. Adapter les locaux pour satisfaire le besoin de place des usagers :
 - Transformation d'une salle au rez-de-chaussée en salle d'audience supplémentaire.
 - Transformation du logement du gardien en 4 bureaux au troisième étage.
4. Conserver et restaurer les menuiseries bois anciennes. Remplacer les autres menuiseries dans un souci d'homogénéisation de l'édifice et d'amélioration du confort thermique et acoustique des usagers.

1. SALLE DES PAS PERDUS ET HALL D'ENTREE :

Afin de stopper le phénomène de dégradation des colonnes, le projet prévoit la reprise totale du sol permettant une bonne ventilation des pieds de maçonnerie.

- Décaissement d'une vingtaine à une quarantaine de centimètres.
- Mise en œuvre d'une barrière anti-remontées capillaires par injection de résine sur les pieds de murs périphériques et les pieds de colonne.
- Mise en œuvre d'une dalle neuve avec caniveau périphérique et désolidarisation des pieds de maçonnerie.
- Dessalement des colonnes par mise en œuvre de compresseurs cf. *Rapport PRO - E024-001-04-A- Tribunal de commerce – Toulouse, Novembre 2025*, 11p., Aslé Conseil.
- Nouveau dallage en pierre inspiré descriptifs de travaux anciens et du sol existant du péristyle du premier étage.

Afin d'homogénéiser les sols des circulations et mettre en valeur l'entrée, le sol du hall d'entrée et du dégagement en bas de l'escalier principal seront eux aussi repris. Le hall d'entrée disposera d'un emmarchement occupant toute la largeur de la pièce.

2. RESTAURATION DES DECORS INTERIEURS :

Pour faire suites aux prescriptions de la DRAC reçue en janvier 2025, des sondages en recherche de polychromie ont été réalisés par des restauratrices en décors peints sur les espaces majeurs du Tribunal de commerce. Cela nous a permis d'établir un projet de restauration au-delà de la simple mise en peinture de propreté. Le rouge retrouvé sur les menuiseries a guidé le parti-pris de projet qui se concentre sur 3 points :

- La requalification, l'entretien et la mise en valeur de espaces de circulation.
- L'embellissement des 3 salles du premier étage côté place de la Bourse.
- L'embellissement des 2 salles d'audience

3. MENUISERIES EXTERIEURES :

L'objectif de ces travaux est avant tout d'améliorer l'étanchéité à l'air et à l'eau des menuiseries. 7 nouvelles menuiseries ont été posées en 2023 suite à des travaux d'entretien dirigés par le Service Administratif Régional du Ministère de la Justice. Les menuiseries remplacées dans ce projet seront en bois, respecteront la mouluration, les dimensions des petits bois et la quincaillerie d'origine.

Appuis :

Afin de garantir la bonne étanchéité des menuiseries, il est essentiel de s'intéresser à la pente des appuis extérieurs. C'est pourquoi le projet prévoit la reprise de plusieurs appuis. Ils seront repris au cas par cas :

- L'appui possède la bonne pente : pas de retouche, seul un simple nettoyage.
- L'appui n'a pas de pente et son profil permet une retaille : retaille.
- L'appui n'a pas de pente et son profil ne permet pas une retaille : changement de l'appui.
- L'appui est trop surélevé, démolition et reprise de pente avec un pliage en plomb. Cela concerne tous les appuis au R+2 côté rue Temponières.

Menuiseries extérieures :

Les travaux sur les menuiseries elles-mêmes sont différenciés en 4 points :

- Menuiserie simple révision : dépose, protection provisoire, restauration, révision simple, repose, mise en peinture.
- Menuiserie ancienne à restaurer : dépose, protection provisoire, restauration, intégration étanchéité renforcée, retaille des feuillures, remplacement du vitrage*, remise en jeu, repose et mise en peinture
- Menuiserie dernièrement changée : dépose si nécessaire, protection provisoire, retaille des feuillures, remplacement du vitrage*, remise en jeu, repose et mise en peinture.
- Menuiserie neuve : dépose, protection provisoire, double vitrage fin*, pose et mise en peinture.

* Le vitrage sera remplacé sur toutes les menuiseries conservées à l'exception des menuiseries de la salle d'audience. Il sera mis en œuvre un double vitrage fin type Finéo 7mm pour concilier performances thermiques, acoustiques, confort des usagers et cohérence patrimoniale. Toutes les impostes seront conservées.

Protections grillagées :

La hauteur de l'allège des deux menuiseries de la salle d'audience du premier étage sont en-dessous des 1m réglementaire. C'est pourquoi le projet prévoit la mise en place d'un châssis grillagé en cuivre au-devant de ces deux fenêtres

Déplacement de la porte Pb 02 :

Suite aux travaux de mise en accessibilité PMR de l'édifice, la porte créée rue Temponières n'a pas été placée dans le même alignement que les autres menuiseries du rez-de-chaussée. Afin de se mettre en conformité avec les prescriptions de la DRAC, le projet prévoit de replacer cette dernière en feuillure. La gaine en linteau ne pourra pas être supprimée car son déplacement entrainerait des travaux intérieurs trop conséquents hors du périmètre prévu. Néanmoins le projet prévoit une meilleure intégration de la bouche d'extraction. L'alignement entre l'imposte, la gaine et la porte sera rétabli.

Couleur des menuiseries :

L'ensemble des menuiseries sur rue comme sur cour sera mis en peinture.

Lors du relevé effectué en 2022, avant le remplacement des menuiseries du premier étage place de la Bourse, nous avons photographié les menuiseries anciennes laissant apparaître deux teintes de peinture. La première correspondait au « bleu ciel » visible actuellement et la seconde à un rouge sombre. Le rouge a été confirmé par le sondage réalisé par les restauratrices en décors peints en mars 2025 sur les menuiseries de la salle d'audience du premier étage. Les photos anciennes en noir et blanc montrent des menuiseries foncées et des photos des années 90, nous montrent clairement la couleur rouge. Nous avons pris le parti de proposer à nouveau des menuiseries rouges. La couleur choisie sera soumise à l'avis de l'ABF. Cette couleur sera également mise à l'honneur au sein de l'édifice pour garantir une continuité.

4. TRANSFORMATIONS DE SALLES :

Lors des études, nous avons dû proposer des solutions pour la réalisation des travaux en site occupé. C'est alors que plusieurs solutions d'installations provisoires sont devenues définitives et parties intégrantes du programme.

Salle d'audience du rez-de-chaussée :

La grande salle du rez-de-chaussée donnant sur la place de la Bourse sera transformée en salle d'audience. Pour ce faire, une porte supplémentaire sera créée et le réseau électrique sera adapté à cette nouvelle fonction.

Aménagement de bureaux au Troisième étage :

Le gardien du Tribunal de commerce présent depuis de nombreuses années prend sa retraite cette année et ne sera pas remplacé. C'est pourquoi nous avons imaginé réinvestir son appartement au troisième étage pour créer 4 bureaux supplémentaires et un espace sanitaire.

PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

TRAVAUX SUR REMONTEES CAPILLAIRES

La salle des pas perdus constitue l'enjeu le plus important des travaux. Le projet prévoit la création d'un nouveau dallage et d'un nouveau calepinage en pierre. L'objectif est de stopper les remontées capillaires existantes.

La solution de réaliser les travaux de la salle des pas perdus en une phase semble être la plus favorable et rationnelle.

Avant d'entreprendre ces travaux, il faut déposer les guichets et les stocker durant le chantier. Ces travaux comprennent aussi le dégagement au-devant de l'escalier principal.

D'après le rapport d'Aslé Conseil

1. Les pathologies des colonnes sont accentuées par les remontées capillaires venant du sol.
2. La superposition des couches picturales (3 phases) contribue à l'épanouissement « des sels » sur les colonnes.

Pour traiter au mieux ces pathologies, nous envisageons de démolir le sol existant et de le remplacer par un dallage ventilé régulant l'humidité contenue dans le sol et limitant l'épanouissement des sels présents dans les maçonneries.

La création d'un nouveau dallage est aussi prévue pour le hall d'entrée principal. L'objectif est d'homogénéiser les parties communes et de rendre plus confortable l'entrée. Un nouvel accès à la grande salle du rez-de-chaussée sera aménagé pour installer l'accueil provisoire.

1- DÉPLOMBAGE - DEMOLITIONS - DALLAGE

A. Préparation chantier :

- o Dépose des guichets et du cloisonnement des bureaux du greffe
- o Evacuation des bureaux
- o Dépose des fenêtres ou autre sujétion pour évacuation des gravats
- o Protection générale
- o Calfeutrements (compris SSI et baies de brassages)

B. Déplombage :

- o Déplombage de toutes les colonnes du RDC (compris colonnes engagées)
- o Déplombage des zones altérées plombées cf. plans de repérage.

C. Démolition du dallage $\leq 250\text{m}^2$ compris évacuation : le décaissement, le terrassement et le reprofilage du terrain.

D. Diminuer l'humidité ascensionnelle du sol : traitement par injections en pieds de murs périphériques et des colonnes. Le produit retenu sera du type SikaMur® InjectoCream-100 ou équivalent. Les injections seront faites dans les parties bâties en briques. Brossage régulier des efflorescences des parements en briques des murs périphériques.

E. Coulage dallage compris préparation : mise en place d'un hérisson partiel (limiter le compactage pour préserver au maximum l'édifice), pose d'un lit de sable, pose d'une natte drainante, coulage d'une dalle béton ST50C avec retrait en pied de murs et de colonnes. Un caniveau périphérique sera réalisé afin de permettre l'évaporation des eaux présentes dans le sol.

2- DESSALEMENT

A. Désinfection, dessalement des colonnes et pieds de mur par système de compresse à base de Kaolin à minima en 3 passes. cf. cf. *Rapport PRO - E024-001-04-A- Tribunal de commerce – Toulouse, Novembre 2025, 11p., Aslé Conseil.*

B. Selon l'état sanitaire de chaque colonne, 3 types de procédés de restauration peuvent être engagés :

- a. Ragréage et consolidation
- b. Technique du bouchon
- c. Changement de bloc de pierre

3- TRAVAUX DE PEINTURE ET DALLAGE

- Intervention pour restauration des supports et mise en peinture des élévations.
- La pose d'un nouveau dallage en pierre + traitement. Le calepinage s'inspirera de celui de la galerie du premier étage : calepinage en pierres grises et blanches. s'inspirant du descriptif de 1837 de Bonnal et Raynaud*. Un motif central présentant les armoiries du Tribunal de Commerce de Toulouse a été retenu.
- Remontage des guichets et du cloisonnement des bureaux + repose des équipements CFO/CFA

* Extrait du Devis Palais de la Bourse et Tribunal de Commerce, Bonnal et Raynaud, 1837 Archives
Départementales

49. La Vef, les bas cotés et l'hémicycle qui termine le chevet de la grande salle pour la réunion quotidienne de MM les Négociants et la portion de cette même salle qui donne sur la rue Temponnières seront toutes pavées en pierre blanche et grise taillée en Carreaux d'environ 0^m32 de côté posés à l'oblique et formant dans les bas-côtés des compartiments carrés correspondant aux soffites du plafond. L'hémicycle qui termine la salle sera fait conformément au Dessin qui sera remis à l'entrepreneur.
Les entrées des colonnes seront pavées au moyen d'une seule pierre ayant la largeur d'absinthie de la base. Le tout devra être taillé conformément à ce qui a été dit (39)



Armoiries de la Bourse des Marchands et du Tribunal de Commerce

TRAVAUX SUR MENUISERIES EXTERIEURES

L'objectif de ces travaux est d'améliorer l'étanchéité à l'air et à l'eau des menuiseries. 7 nouvelles menuiseries ont été posées en 2023 suite à des travaux d'entretien dirigés par le SAR. Les menuiseries remplacées dans ce projet respecteront la mouluration, les dimensions des petits bois et la quincaillerie d'origine.

Le modèle de référence pour les nouvelles menuiseries du rez-de-chaussée sera la Meb 04.

Le modèle de référence pour les nouvelles menuiseries du premier étage sera la Meb 11.

Les appuis seront repris au cas par cas, voici les différentes solutions :

- L'appui possède la bonne pente : pas de retouche, seul un simple nettoyage.
- L'appui n'a pas de pente et son profil permet une retaille : retaille.
- L'appui n'a pas de pente et son profil ne permet pas une retaille : changement de l'appui.
- L'appui est trop surélevé, démolition et reprise de pente avec un pliage en plomb. Cela concerne tous les appuis au R+2 côté rue Temponnières.

Vitrage :

Est prévu le remplacement du vitrage sur toutes les menuiseries conservées à l'exception des menuiseries de la salle d'audience R+1. Il sera mis en œuvre un double vitrage fin type Finéo 7mm pour concilier performances thermiques, acoustiques, confort des usagers et cohérence patrimoniale. Toutes les impostes seront conservées.

Menuiserie simple révision : dépose, protection provisoire, restauration, révision simple, repose, mise en peinture

Menuiserie ancienne à restaurer : dépose, protection provisoire, restauration, intégration étanchéité renforcée, retaille des feuillures, remplacement du vitrage, remise en jeu, repose et mise en peinture

Menuiserie dernièrement changée : dépose si nécessaire, protection provisoire, retaille des feuillures, remplacement du vitrage, remise en jeu, repose et mise en peinture

Menuiserie neuve : dépose, protection provisoire, vitrage retenu, pose et mise en peinture

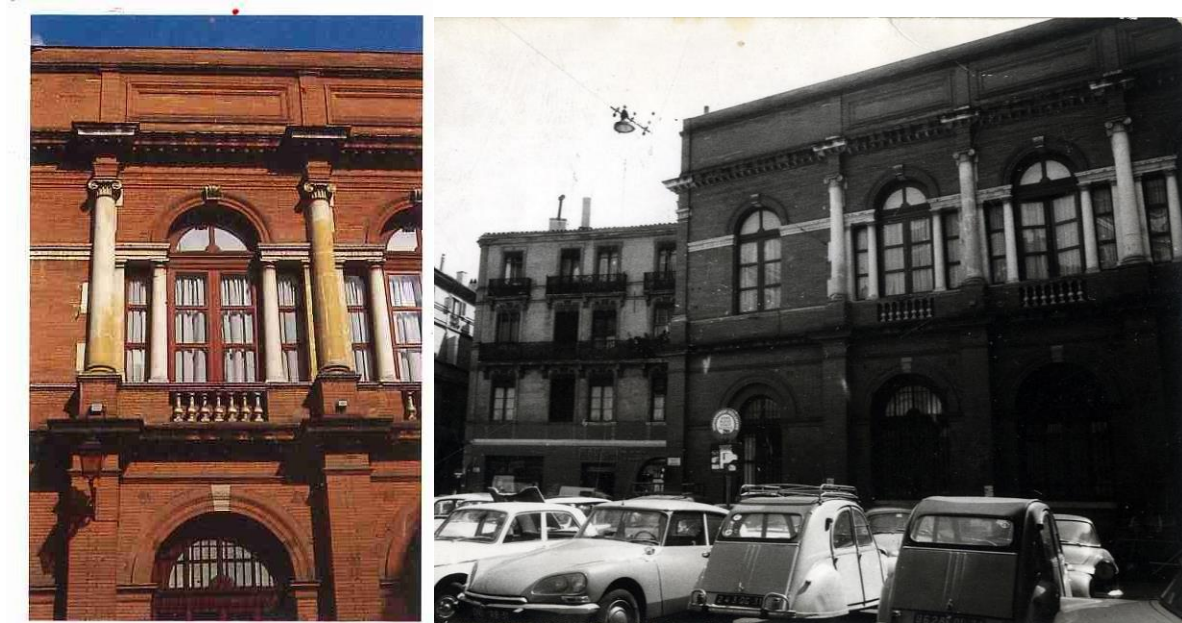
La mise en place d'un châssis grillagé en cuivre au-devant des Me b11 pour des raisons de sécurité.

Toute modification ou changement de menuiserie entraînera des travaux d'accompagnement et la mise en place d'une tablette bois.

Couleur des menuiseries :

L'ensemble des menuiseries sur rue comme sur cour sera mis en peinture. La couleur choisie sera soumise à l'ABF et à la DRAC.

Lors du relevé effectué en 2022, avant le remplacement des menuiseries du premier étage place de la Bourse, nous avons photographié les menuiseries anciennes laissant apparaître deux teintes de peinture. La première correspondait au « bleu ciel » visible actuellement et la seconde à un rouge sombre. Le rouge a été confirmé par le sondage réalisé par Atelier d'Autan en mars 2025 sur les menuiseries de la salle d'audience du premier étage. Les photos anciennes en noir et blanc montrent des menuiseries foncées et des photos des années 90, nous montre clairement la couleur rouge.



Menuiseries rouges, avant 1995. A gauche, photo issue du livre Toulouse 1810-1860, p.138. A droite, photo archives municipales 1950-1960.

Les 3 portes pleines du rez-de-chaussée seront d'une nuance plus sombre.

N.B. : Plusieurs essais de mise en peinture sur une travée complète seront demandés pour avis validation de l'UDAP 31 et de la DRAC. La deuxième travée en partant de la gauche rue Temponières semble pertinente pour faire ces tests.

La porte de la parcelle voisine devra obligatoirement être repeinte dans le cadre du projet.

Déplacement de la porte Pb 02 :

Suite aux travaux de mise en accessibilité PMR de l'édifice, la porte créée rue Temponières n'a pas été placée dans le même alignement que les autres menuiseries du rez-de-chaussée. Le projet prévoit de replacer cette dernière en feuillure et donc de déplacer le système d'interphone. La gaine en linteau ne pourra pas être supprimée car son déplacement entraînerait des travaux intérieurs trop conséquents hors du périmètre prévu. Néanmoins le projet prévoit une meilleure intégration de la bouche d'extraction. L'alignement entre l'imposte, la gaine et la porte sera rétabli. De fait, il diminuera considérablement la présence visuelle de la gaine.



Photos de la porte Pb02, rue Temponières

Fers de défense :

Afin d'homogénéiser la façade, il est proposé la suppression des fers de défense au niveau des impostes de l'entresol. Un vitrage SP10 sera mis en place. De nouveaux fers de défense sont prévus au-devant des menuiseries du RDC côté place de la Bourse. Ils seront fabriqués sur le modèle des fers d'origine cf. Rue Temponières.



Fers de défense à tridents, rue Temponières

TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE ET AMENAGEMENTS

Tous les décors altérés par les infiltrations, le vieillissement et l'usure seront restaurés. Les pièces dans lesquelles ils se trouvent feront l'objet d'une remise en peinture générale. Pour un rendu de qualité, les dommages seront corrigés sur des surfaces homogènes et non ponctuellement.

Atelier d'Autan a réalisé des recherches en polychromie sur les espaces majeurs du Tribunal de Commerce. Leur rapport fait état d'harmonisations d'ensemble sobres et discrètes. Quelques vestiges de fausses matières marbres et bois sont présents sporadiquement pour rehausser quelques éléments décoratifs.

Il est prévu en base dans le projet de restaurer les supports altérés et la mise en peinture de l'ensemble des pièces touchées par les travaux. Les camaïeux présentés sont retenus pour la « simple » mise en peinture. Seul le salon d'honneur fera l'objet d'une mise en valeur plus fine avec notamment un travail sur les fausses matières.

Le projet de restauration des décors intérieurs a été travaillé de concert avec *Atelier d'Autan*. Leurs connaissances et leurs expériences nous ont amené à proposer un parti pris franc autour du rouge retenu pour les menuiseries. Cette couleur est le fil conducteur du projet et permet de redonner du faste à cet édifice.

Pour mémoire, tous les radiateurs se trouvant dans les pièces à restaurer seront déposés, peints et reposés.

Pour mémoire, les salles concernées par les travaux de mise en peinture sont les suivantes :

REZ-DE-CHAUSSÉE

- Hall d'entrée
- Dégagement escalier
- Salle des Pas Perdus (Présence de peinture au plomb)
- Salle d'audience RDC : restauration du lattis plâtré mouluré. (Présence de peinture au plomb)

PREMIER ÉTAGE

- Salon d'honneur : les faux marbres proposés dans le projet ne devront pas être des imitations de marbres mais plutôt des réinterprétions contemporaines de ces matières.
- (Présence de peinture au plomb)
- Galerie /escalier : une lisse en serrurerie vient rehausser le niveau de la main courante trop basse vis-à-vis de la norme actuelle, en faisant un effort sur l'homogénéisation. Même dispositif au niveau du mur bahut de la galerie. (Présence de peinture au plomb)
- Salles des délibérés (Présence de peinture au plomb)

- Bureau du président : restauration des faux-bois en loupe d'orme (Présence de peinture au plomb)
- Salle d'audience R+1 : les lambris seront restaurés et remis en peinture. (Présence de peinture au plomb)

DEUXIÈME ÉTAGE

- Circulation, juge commissaire 2 et salle des mandataires : La totalité des faux plafonds touchés par les infiltrations sera remplacée. Une exception est faite pour celui donnant sur la salle de restauration : les dalles se situant dans un angle sont peu visibles.
- Salle d'audience : La salle d'audience R+2 sera repeinte en totalité. Un nouveau revêtement mural acoustique et la restauration du parquet sont prévus.

TROISIÈME ÉTAGE

- Démolitions cloisonnement existant
- Nouvel aménagement : cloisonnement, électricité, peinture, sol, etc.
- Détection SSI

N.B. : Lors des travaux de restauration, les lots responsables de la restauration des plâtreries et des mises en peinture, devront être vigilants quant à la possibilité de trouver des vestiges de peintures anciennes. En effet les sondages de polychromie réalisés en avril 2025 par *Atelier d'Autan* ont été réalisés sur de petites surfaces et ne sont peut-être pas représentatifs de l'ensemble de la pièce. Il est possible que sur une autre localisation dans la même pièce, un décor puisse être découvert. Dans ce cas, l'entreprise devra prévenir la maîtrise d'œuvre avant recouvrement.

PRINCIPES RETENUS A CE JOUR POUR LES ZONES PLOMBÉES

Cf. Plans B.3.0, B.4.0, B.5.0, B.6.0 et Rapport SOCOTEC Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux dans un immeuble bâti + Etude d'impact SOCOTEC

Fers de défense :

- Grilles RDC : Déplombage préalable des grilles à déposer.
- Grille au-dessus Pb03 : Déplombage sur site de la grille.

Menuiseries :

- Dans le cas de menuiseries neuves : Dépose des vantaux. Sur site : déplombage des dormants avant démolition et déplombage des impostes avant dépose + déplombage de la traverse.
- Dans le cas de menuiserie ancienne à restaurer : Dépose des vantaux et déplombage en atelier. Sur site : déplombage des impostes avant dépose + déplombage des dormants et traverse.
- Dans le cas de la simple révision de menuiserie (bleu foncé) : Déplombage sur site si elle est plombée.
- Attention Meb12 x7 : seul l'appui ancien est à déplomber le reste n'est pas plombé



Hall d'entrée / Dégagement escalier :

- Corniches et archivolttes à déplomber ponctuellement
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Salle des Pas Perdus :

- Colonnes et colonnes engagées à déplomber
- Porte à restaurer : vantaux à déposer et à déplomber en atelier. Dormant à déplomber sur site.
- Porte non restaurée : Prévoir le recouvrement
- Corniches et archivolttes à déplomber ponctuellement
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Salle d'audience RDC :

- Porte à restaurer : vantaux à déposer et à déplomber en atelier. Dormant à déplomber sur site.
- Corniches et archivolttes à déplomber ponctuellement
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Cage d'escalier/Palier :

- Recouvrement sauf zones dégradées à déplomber notamment certaines Corniches et archivolttes et une allège.

Galerie :

- Plinthes à déplomber en totalité
- Partie horizontale du mur bahut à déplomber
- Porte à restaurer : vantaux à déposer et à déplomber en atelier. Dormant à déplomber sur site.
- Corniches et archivolttes à déplomber ponctuellement
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Salle d'audience R+1 :

- Les parties horizontales des lambris d'appui sont à déplomber.
- Les parties verticales sont à déplomber au cas par cas selon zonage.
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Bureau du Président :

- Recouvrement plafond et soubassement sauf sur les zones déplombées au droit des fissures
- Porte à restaurer : vantaux à déposer et à déplomber en atelier. Dormant à déplomber sur site.
- Les parties horizontales des lambris d'appui sont à déplomber.
- Les parties verticales sont à déplomber au cas par cas selon zonage.
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Salon d'Honneur :

- Radiateurs et tuyaux à déplomber sur place.
- Porte à restaurer : vantaux à déposer et à déplomber en atelier. Dormant à déplomber sur site.
- Les parties horizontales des lambris d'appui sont à déplomber.
- Les parties verticales sont à déplomber au cas par cas selon zonage.
- Pour le reste, prévoir le recouvrement

Salle des délibérés :

- Recouvrement plafond et soubassement sauf sur les zones déplombées au droit des fissures
- Porte à restaurer : vantaux à déposer et à déplomber en atelier. Dormant à déplomber sur site. Cela comprend les portes de placard hautes et basses.
- Les parties horizontales des lambris d'appui sont à déplomber.
- Les parties verticales sont à déplomber au cas par cas selon zonage.
- Pour le reste, prévoir le recouvrement